

littérature et de science générales, et les membres du Parlement auraient l'incalculable avantage d'avoir à leur disposition des chambres situées à proximité du Sénat et des Communes, garnies des ouvrages nécessaires à la législation, et dans lesquelles ils pourraient travailler sans être *dérangés*. La destination particulière de ces chambres procurerait aussi aux membres l'avantage d'avoir enfin un lieu à eux pour se reposer ou pour se délasser par la lecture d'ouvrages de littérature pendant les séances prolongées, avantage qu'il leur est souvent impossible d'obtenir dans la bibliothèque actuelle, à cause du grand nombre d'étrangers qui s'y rendent pendant les séances du Parlement.

En ce qui concerne la Cour Suprême, votre bibliothécaire a reçu l'assurance que la perspective d'obtenir un lieu plus commode et plus avantageux que le local actuel serait extrêmement agréable aux juges, aux avocats et aux plaideurs.

Le projet avait été favorablement accueilli par les membres de la dernière administration, et ils ont fait espérer qu'il serait formellement soumis à l'approbation du parlement pendant la présente session.

Votre bibliothécaire désire beaucoup attirer l'attention de votre honorable Chambre sur ce projet, qui, dans son opinion, présente la solution la plus aisée et la plus convenable de la question difficile de pourvoir aux besoins de la bibliothèque, sans changer les arrangements de l'édifice actuel. Toute modification dans sa construction intérieure ou extérieure, gênerait la symétrie de cet édifice, qui n'a peut-être pas d'égal sur le continent américain, pour la beauté du plan, la solidité et la commodité.

Des listes des dons faits à la bibliothèque, et des ouvrages reçus en vertu de l'acte pour protéger les droits d'auteurs depuis la dernière session, sont annexés au présent rapport.

Le nombre de volumes dans la bibliothèque, l'année dernière, était évalué à 88,871. Il y a été ajouté depuis environ 3,812 volumes, ce qui fait un total de 92,713.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,

*Bibliothécaire du parlement.*

Bibliothèque du parlement, 13 février, 1879.

(Pour la liste d'ouvrages déposés, dons, etc., voir *Documents de la Session*, No. 10.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture du Parlement, et

Le dit discours étant lu une seconde fois par le greffier,

L'honorable M. Cornwall, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE) chevalier du très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du Canada assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.